



# Commune de Chirac

## Compte-rendu du Conseil Municipal Vendredi 10 janvier 2020

Date de la convocation : 03 janvier 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

Le dix janvier deux-mil-vingt à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Chirac s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian MASSIAS, Maire de Chirac.

Présents : MM Christian MASSIAS, Michel FOURNIER, Joël SAVIGNAT, Michel GRANET, Gilbert SOULAT, Roland TUYERAS, Gérard ROCHER, Gilbert PATTEUW, Mmes Monique PERILLAUD, Sandrine VALLADE, Virginie LEBRAUD

Absents et excusés : Mme Mylène CORDEAU, Mme Marie DEVESNE, Mme Eliane DELHOMMEAU

Mme DELHOMMEAU Eliane a donné pouvoir à Mr PATTEUW Gilbert  
M ROCHER Gérard a été désigné secrétaire de séance.

Séance ouverte à 20H40

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du Jour :

- Approbation du précédent compte-rendu de la séance du 12 décembre 2019
  - Délibération – Fêtes et cérémonies année 2020
  - Délibération – Encaissement d'un chèque
  - Délibération – Adhésion de la commune au CETEF, l'Association les Croqueurs de Pommes et l'Association des Maires Ruraux de France ?
  - Délibération – Tarifs salle polyvalente
  - Délibération – Plan de financement du gîte pour la DETR et le Département
  - Parcelle des Bruchets (information Mme SEINE)
  - Délibération – Recouvrement de la consommation d'eau du logement de l'ancienne mairie
  - Délibération – Devis pour l'aire de Pique-Nique, AD Production et Adequat.
  - Questions et informations diverses
- Le maire rajoute un point à l'ordre du jour :
- Délibération – Règlement d'une facture sur ticket de caisse

➤ **Approbation du précédent compte-rendu de la séance du 12 décembre 2019**

Le compte rendu de la séance du vendredi 12 décembre a été transmis aux membres du Conseil Municipal. Aucune remarque n'est apportée, il est donc validé.

➤ **Fêtes et cérémonies année 2020**

Délibération n°: 2020/01/7.10

Le Maire explique à l'assemblée qu'afin de pouvoir mandater les dépenses afférentes aux différentes manifestations de la commune, il est nécessaire de prendre une délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le maire à mandater au cours de l'année 2020, toutes les dépenses devant être imputées à l'article « 6232 » du plan comptable, « fêtes et cérémonies » Vins d'honneur, colis de Noël, achat de gerbes de fleurs, fêtes commémoratives...

➤ **Encaissement d'un chèque**

Délibération n°: 2020/02/7.10

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Jean DE CORBIER qui remercie les employés municipaux pour l'entretien de la sépulture familiale dans le cimetière communal, et adresse un chèque d'une valeur de 20 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE l'encaissement du chèque de Monsieur Jean DE CORBIER d'une valeur de 20 €

➤ **Adhésion de la commune au CETEF, l'Association les Croqueurs de Pommes et l'Association des Maires Ruraux de France**

Délibération n°: 2020/03/7.10

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Considérant que le CETEF aide la commune pour la gestion et l'entretien de ses bois tant sur le plan forestier qu'environnemental,

- DECIDE de renouveler pour l'année 2020 l'adhésion de la commune de Chirac au CETEF
- PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2020

Délibération n°: 2020/04/7.10

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite renouveler l'adhésion de la commune à l'association « *les Croqueurs de Pommes Ouest Limousin* ». Effectivement, cette dernière accompagne la commune dans le suivi des plantations et accepte d'animer une fois par an un atelier de greffage et de taille.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de renouveler son abonnement pour l'année 2020
- PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2020

Délibération n°: 2020/05/7.10

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il souhaite renouveler l'adhésion de la commune à « *l'Association des Maires Ruraux de France* »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de renouveler son adhésion pour l'année 2020 à l'association des Maires Ruraux de France
- PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2020

➤ **Tarifs salle polyvalente**

Délibération n°: 2020/06/7.1

Monsieur le maire, informe le conseil municipal qu'il serait judicieux de simplifier les tarifs de location la salle polyvalente et de la cantine comme précédemment fait pour le multiple l'Azur ; en instaurant deux périodes de location hiver et été, et propose les tarifs suivants :

Location de la salle polyvalente – rappel de la Caution 500 €

	Hiver Du 01/10/N au 30/04/N+1	Eté Du 01/05/N au 30/09/N	Observations
Associations Communales	100 €	60 €	La vaisselle 0 €
Particuliers habitant la commune de Chirac	160 €	120 €	Vin d'honneur 35 € Location de la Vaisselle 0.40 € par couvert
Associations et Particuliers hors Communes	200 €	160 €	Vin d'honneur 60 € Location de la Vaisselle 0.40 € par couvert
Multiple l'Azur	100 €	60 €	

Location de la petite salle (à l'intérieur de la Salle Polyvalente)

	Hiver Du 01/10/N au 30/04/N+1	Eté Du 01/05/N au 30/09/N	Observations
Tout Public	38 €	23 €	

Il rappelle, également que :

- les associations de la commune bénéficient de deux locations gratuites dans l'année,
- et que la vaisselle cassée ou manquante mise à disposition gratuitement ou payante sera facturée au prix de la valeur du moment.

De plus, il est précisé que dorénavant le local de stockage de la salle polyvalente sera fermé à clés, et que les agents techniques communaux devront sortir la vieille le nombre de tables et chaises nécessaires. Les locataires devront laisser les tables en place afin de pouvoir procéder aux contrôles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- VALIDE et FIXE les tarifs et consignes de la location de la salle polyvalente, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020
- MAINTIENT les cautions votées le 26 janvier 2018 – délibération 2018/01/7.10
- MAINTIENT les tarifs de location du Multiple votés le 09 novembre 2018 – délibération 2018/82/7.1
- DELEGUE le Maire, pour signer toutes les pièces relatives au dossier

➤ **Plan de financement du gîte pour la DETR et le Département**

Délibération n°: 2020/08/7.5

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la réponse de la Préfecture concernant notre demande de subvention dans le cadre de la DETR 2019, et précise que nous pouvons pour 2020 redéposer une nouvelle demande.

Par ailleurs comme déjà annoncé lors d'un précédent conseil, il souligne la participation de la Région au projet à hauteur de 30 000 € et présente le nouveau plan de financement avec les subventions escomptées :

Coût total de l'opération :	<b>134 977</b>
<b><u>Subventions escomptées</u></b>	
<b>Subvention DETR (35 %) :</b>	47 241
Subvention Département (23 %) :	31 044
Autofinancement (fonds propres):	26 995
<b><u>Subventions accordées</u></b>	
Subvention de la Région	29 697
Total :	<b>134 977</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le projet présenté et valide le plan de financement
- REPORTE les crédits budgétaires prévus en 2019 sur l'exercice 2020
- MAINTIENT le projet et les travaux de transformation de l'ancienne école en gîte de groupe pour un montant prévisionnel de 134 977 €
- AUTORISE le maire à solliciter une subvention et à signer toutes les pièces relatives au projet

➤ **Recouvrement de la consommation d'eau du logement de l'ancienne mairie**

Délibération n°: 2020/09/7.10

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ancienne mairie ayant un compteur commun avec le logement, un sous-compteur est installé dans le logement loué par Mme Martine BISSERIER.

En fin d'année ou début d'année, selon la date de réception et de règlement en mairie des factures d'eau, un relevé du sous-compteur a lieu, de manière à régulariser la consommation d'eau de la locataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :  
Au vu de la facture réglée par la commune pour la consommation d'eau de l'année 2019, fixe le prix de la façon suivante :

- $(32 \text{ m}^3 \times 1.393 \text{ € HT}) \times 5.5 \% = 47.03 \text{ €}$
- $47.03 \text{ € TTC} + 42.20 \text{ € abonnement} = 89.23 \text{ €}$
- VALIDE le calcul présenté ci-dessus
- AUTORISE le Maire à appliquer cette charge au prochain loyer de Mme Martine BISSERIER

➤ **Devis pour l'aire de Pique-Nique, AD Production et Adequat.**

Mr le Maire présente les devis d'AD Production et d'Adéquat pour l'aire de pique-nique, AD Production d'un montant de 2626,26 € TTC et Adéquat pour un montant de 5727,40 € TTC.

Après débat, les 2 devis sont retenus, soit

- Une table avec toit (Société Adequat) : 713,00 € HT
- Une corbeille tri sélectif (AD Production) : 633,00 € HT
- Une table pique-nique PMR avec damier: 542,67 € HT
- Une table ordinaire : 365,00 € HT
- Un support vélo : 392,00 € HT

pour un montant total de **3 500,00 € TTC**

➤ **Parcelle des Bruchets (information Mme SEINE)**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle des Bruchets était de nouveau à vendre, l'acheteur s'étant vu refuser son prêt.

➤ **Règlement d'une facture sur ticket de caisse**

Délibération n°: 2020/10/7.10

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante un ticket de caisse de la société Quick Services située à Angoulême, correspondant à la création d'un double de la porte d'entrée de l'Eglise de Chirac.

Effectivement, ce type de clés ne peut pas être reproduit partout et nécessite un serrurier spécialisé.

Le ticket de caisse se porte à 62 € TTC, le maire demande à l'assemblée de bien vouloir prendre en charge ce ticket et de procéder au paiement par le biais d'un mandat administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la prise en charge du ticket de caisse et le paiement de la facture

➤ **Questions et informations diverses**

- Travaux cantine :

Les travaux de la cantine réalisés par Mr Desbordes ont engendré un coût supplémentaire pour la mise aux normes de l'électricité, Mr Dardillac prendrait à sa charge le supplément d'un montant de 500 €.

- Taxe d'habitation :

Mr le Maire lit le courrier du Trésorier concernant la suppression de la taxe d'habitation qui sera intégralement compensée cette année.

- Mr le Maire lit le courrier de Mme COURIVAUD Chantal qui remercie la municipalité pour le colis de sa maman Mme LABRACHERIE.

- Un point a été fait concernant le projet d'Assainissement du Bourdeau, le projet est à lancer et sera examiné lors d'un prochain Conseil Municipal.

➤ **Fin de la réunion 22H15**

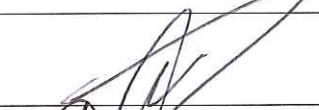
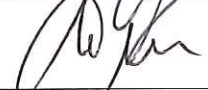


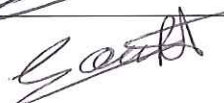




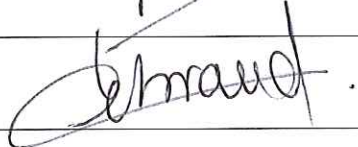

# Commune de CHIRAC

## Séance du 10 janvier 2020

### Liste des délibérations prises en séance numéros :

2020/01/7.10 ; 2020/02/7.10 ; 2020/03/7.10 ; 2020/04/7.10 ; 2020/05/7.10 ; 2020/06/7.1 ;  
2020/08/7.5 ; 2020/09/7.10 ; 2020/10/7.10

### Conseillers présents :

Christian MASSIAS	
Michel FOURNIER	
Joël SAVIGNAT	
Michel GRANET	
Gilbert SOULAT	
Roland TUYERAS	
Gérard ROCHER	
Gilbert PATTEUW	
Monique PERILLAUD	
Virginie LEBRAUD	
Sandrine VALLADE COLLAS	

Le secrétaire de séance

Gérard ROCHER



Le Maire

Christian MASSIAS

